



---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : AVENANT 3 AU MARCHÉ DE PRESTATIONS DE GARDIENNAGE DE DIVERS BATIMENTS, D'EQUIPEMENTS SPORTIFS, DE SURVEILLANCE D'EVENEMENTS SPORTIFS ET D'ESPACES PUBLICS - LOT 2 PASSE AVEC LA SOCIETE ROCADE SÉCURITÉ PRIVÉE**

**DÉCISION N° AU-18-159  
EN DATE DU 05 JUIN 2018**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article

L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°4927 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Dominique LE BIDEAU, 1er Adjoint au Maire ;

**VU** la décision n°AU-17-027 en date du 26 janvier 2017 de signer le marché de prestations de gardiennage de divers bâtiments d'équipements sportifs, de surveillance d'évènements sportifs et d'espaces publics – lot 2 - Gardiennage et surveillance des stades Léo Lagrange, Léon Bonvoisin et salle Tépaz avec la société ROCADE SECURITÉ PRIVÉE (marché notifié le 31/01/2017) ;

**VU** la décision n° AU-17-131 en date du 6 avril 2017 de signer l'avenant n°1 au marché de prestations de gardiennage de divers bâtiments et d'équipements sportifs, de surveillance d'évènements sportifs et d'espaces publics pour le lot 2 (notifié le 20/04/2017) ;

**VU** la décision n° n° AU-17-263 en date du 1<sup>er</sup> septembre 2017 de signer l'avenant n° 2 au marché de prestations de gardiennage de divers bâtiments et d'équipements sportifs de surveillance d'évènements sportifs et d'espaces publics pour le lot 2 (notifié le 14/09/2017) ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de prendre en compte la suppression de l'indice ICHT-TS (frais de personnel) suite à la refonte des prix de l'indice à la consommation par l'Institut de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) et de procéder au remplacement de celui-ci.

## D É C I D E

**DE SIGNER** l'avenant n°3 au marché de prestations de gardiennage de divers bâtiments d'équipements sportifs, de surveillance d'évènements sportifs et d'espaces publics – lot 2 - Gardiennage et surveillance des stades Léo Lagrange, Léon Bonvoisin et salle Tépaz, avec la société ROCADE SÉCURITÉ PRIVÉE, représentée par Madame LE CASTEL Ghislaine, Présidente, sise 42 route de Paris – 78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN.

L'indice ICHT-TS contenu dans la formule de révision de l'article 5.2 du Cahier des clauses administratives particulières est remplacé par l'indice ICHTrev-TS-N (Indices du coût horaire du travail révisé - Tous salariés - Activités de services administratifs et de soutien).

Le présent avenant est sans incidence financière.

Pour extrait conforme, Pour  
l'Adjoint au Maire empêché  
l'Adjointe au maire chargée des  
solidarités, de l'insertion des  
personnes en situation de  
handicap et de la famille,

**Signé**

**Dominique LE BIDEAU**